Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260901-2026090101-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 27.08.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **premier septembre** à **dix-huit heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 27.08.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, M. LUBIN André, Adjoints. M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, conseillers délégués. M. BLOT Olivier (arrivée 19h08), Mme HENRY Aurélie, Mme LEBAS Betty, Mme LUCAS Maëva, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, Mme TAQUET Virginie, M. JERÔME Charly (arrivée 19h25), Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : Mme LE ROY Laetitia (pouvoir à M. André LUBIN), Mme LE GOUËVEC Sylvie (pouvoir à Mme NOGUES Christelle), M. AVRIL David (pouvoir à M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien).

Etaient absents : Mme RISSEL Alexia, M. HUET Valentin, M. FREROU Lilian.

Présents : 13
Votants : 16

Madame LEBAS Betty a été élue secrétaire.

Objet : 2026090101- Détermination d'un fermage pour la location de terre agricole

La parcelle située au Pont Gérard, cadastrée section ZB n° 26, d'une superficie de 36a37ca, appartenant à la commune de GAËL est divisée en deux. Une surface de 14a25ca classée en T03 et louée par bail au GAEC des Marais situé à « La Haie Goudal ». L'autre partie d'une superficie de 22a12ca et classée en Prés 03, a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter, déposée en 2025 par l'EARL du Château gris, située au « Gretay » en Mauron. Il y a lieu de fixer le montant du fermage et d'autoriser M. Le Maire ou l'adjoint délégué, à signer le bail correspondant. Il est proposé au Conseil comme montant la somme de 150€/ha, soit pour 22a 12ca, la somme de 33.18 €, arrondie à 35.00 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, avec 15 votants pour et 1 abstention :

- Décide de fixer le prix du fermage sur la base de 35€ pour l'année 2026, pour la parcelle cadastrée section ZB n° 26p de 22a12ca située à « La Haie Goudal ». Ce montant sera actualisable chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué, à signer toutes pièces afférentes à cette décision ;
- Précise que les recettes sont inscrites au budget primitif 2026.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,